

Décision

Générale

colonial

Décision n° 1090 accordant une permission d'un mois à Abdourahman Abdulkader, chef du quartier.

n° 1090

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
27 septembre 1947

Numéro JO
n° 9 du 30/09/1947

Date du numéro
30 septembre 1947

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances.

Vu l'ordonnance organique du 15 septembre 1844 rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

Vu la demande en date du 19 septembre 1947 de Abdourahman Abdulkader, chef du quartier 1 : Vu l'avis favorable de M. l'Administrateur des colonies commandant le cercle de Djibouti

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

—Une permission d'absence d'un mois, à solde entière, pour en jouir dans le cercle de Tadjourah, est accordée à Abdourahman Abdulkader, chef du quartier 1, pour compter du 1er octobre 1947.

Art. 2

—La présente décision sera publiée et communiquée partout où besoin sera.

Pour le Gouverneur en mission : L'inspecteur des affaires administratives. LIURETTE.